



Affichage obligatoire : entreprise de moins de 10 salariés

Par **cécileonlys**, le **23/05/2011** à **10:59**

Bonjour,

Notre entreprise récente emménage d'ici quelques semaines dans des bureaux et nous souhaiterions connaître l'ensemble des documents obligatoires à afficher sur le lieu de travail.

Je sais qu'il y en a que nous nous pouvons faire nous-même et d'autres plus officiels comme la pancarte d'interdiction de fumer.

Notre entreprise compte 6 salariés et nous sommes spécialisés dans le recrutement (cabinet).

Merci pour votre aide.

Par **Convention.fr**, le **11/08/2015** à **11:32**

Bonjour,

Toute entreprise a l'obligation d'afficher sur les lieux de travail (à la vue de tous les salariés) différentes obligations comme les numéros d'urgences, l'interdiction de fumer, le nom de la convention collective et ses modalités de consultation, différents textes de lois.

La liste des obligations ici : <http://www.convention.fr/affichage-obligatoire-panneau-complet.html>